



D.2026.02.11.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.3 - Contribution supplémentaire versée par le SICOVAL à Tisséo Collectivités pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles :chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

L'augmentation des dépenses du réseau, conséquence de la mise en service d'équipements de transport (lignes de métro, lignes de tramway, lignes Linéo) conjuguée au poids de la dette, conduit à un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget de Tisséo Collectivités qui n'est pas couvert par les recettes courantes (versement mobilité, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres).

Le SICOVAL qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement de la mobilité, a décidé en 2017 de renforcer sa participation financière à Tisséo Collectivités et de participer activement à la mise en œuvre des projets de métro.

En améliorant la capacité d'autofinancement de Tisséo Collectivités, le SICOVAL entend donner à Tisséo Collectivités les moyens de maintenir son équilibre budgétaire.

Pour l'année 2026, le SICOVAL a prévu de verser au profit de Tisséo-Collectivités, en supplément de sa contribution statutaire de 1 598 748,00 €, une contribution supplémentaire de 3 582 944,00 €.

Au total, le SICOVAL versera en 2026 une contribution (hors VLS) de 5 181 692,00 € au profit de Tisséo-Collectivités.

En 2025, le montant total de contribution du SICOVAL était de 4 686 830,00 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire du SICOVAL pour l'exercice 2026 d'un montant de 3 582 944,00 €.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire du SICOVAL à 3 582 944,00 € pour l'exercice budgétaire 2026.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant sera inscrit en recette au budget primitif 2026 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES